



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 6 mars 2025

Question de Madame Séverine Graff, déposée le 24 septembre 2024 « Travaux de la Riponne : un marché recentré à la rue Centrale »

Rappel

« Depuis le 19 août 2024, le centre de Lausanne a dû subir une vaste réorganisation en raison des travaux d'assainissement et de sécurisation de l'ouvrage du parking de la Riponne. Ce chantier privé impacte fortement la place publique, les usagers et les marchés alimentaires et non alimentaires. Compte tenu des travaux impératifs, la Ville a choisi de déplacer une partie des stands alimentaires du marché du mercredi et du samedi vers la rue Centrale et vers la place Pépinet (les bouchers, une partie des traiteurs italiens, les fromagers). Quelques traiteurs, boulangers et maraîchers restent sur la Riponne. Selon M. le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand, la logique de la Municipalité à l'annonce des travaux était de ne déplacer que les stands directement impactés par les travaux, soit ceux installés sur la dalle qui allait être rénovée.

Or, certains marchands qui sont maintenus à la Riponne se sentent désormais isolés et rapportent une baisse de fréquentation, alors que les stands déplacés place Pépinet et en bas de la rue Centrale semblent plus satisfaits de leur nouvelle position.

On peut donc se demander s'il ne serait pas profitable d'investir les espaces restant en direction du parking du Rôtillon, afin de réunir un maximum de stands sur la rue Centrale. Cela permettrait par exemple aux clients de descendre du métro sous le pont Bessières, de parcourir les stands de la rue Centrale et de reprendre le métro au Flon. »

Préambule

Les travaux urgents nécessaires à l'assainissement et à la sécurisation de la dalle du parking de la Riponne réalisés par Inovil (propriétaire et maître d'ouvrage) ont obligé la Ville, dans un délai très court, à imaginer et mettre en œuvre une réorganisation des différents marchés et des manifestations qui se déroulent habituellement sur la place de la Riponne. La perte, dans le centre-ville, d'une surface de près de 4'000m² dédiée à de multiples activités économiques et culturelles, pose un immense défi dans la recherche d'alternatives, en particulier avec la topographie lausannoise.

En outre, les importants chantiers actuels dans le centre-ville, comme la modernisation et l'agrandissement de la gare de Lausanne et l'arrivée du tramway à la place de l'Europe complexifient encore la problématique. Les espaces disponibles permettant une relocalisation des diverses activités se déroulant à la place de la Riponne se trouvent donc fortement restreints.

La première priorité pour la Ville a été de rechercher une solution pour le marché Central alimentaire afin d'éviter toute interruption de son déroulement. A cet égard, et dès le 21 août 2024, les secteurs de la boucherie, de la fromagerie et de la boulangerie ont été déplacés à la rue Centrale et à la place Pépinet.

Au vu des nombreuses contraintes liées au fonctionnement d'une cité à la topographie particulière et à l'activité constante telle que Lausanne, la relocalisation des marchandes et marchands alimentaires sur la rue Centrale ainsi que sur la place Pépinet a pu être réalisée en les installant sur la rue Centrale, également les mercredis en plus des samedis, soit les jours du marché Central. En outre, la place Pépinet, utilisée dorénavant pour les marchés, a été rendue indisponible pour les manifestations qui avaient l'habitude de s'y dérouler, telles que Bô Noël ou Lausanne Méditerranées.

Toutefois, une partie du marché a pu être maintenue sur la partie sud de la place de la Riponne, de même que la traditionnelle vente de sapins de Noël.

Par ailleurs, la Municipalité tient également à rappeler que la priorité donnée au marché alimentaire a notamment impliqué la nécessité de suspendre provisoirement les marchés non alimentaires. Ces derniers ont pu être réouverts par étapes, dès la fin du mois de septembre 2024, et les marchandes et marchands ont désormais pu reprendre leurs activités à la place du Tunnel et à la place Pépinet.

Le bilan de cette réorganisation, après quelques semaines d'activité, montre que les clients habituels des marchés non alimentaires ont de la peine à prendre de nouvelles habitudes et à se rendre dans ces nouveaux lieux de marché. Malheureusement, en l'état, aucune alternative pour les marchés non alimentaires n'est envisageable.

Dans ce contexte, il est évident que la place de la Riponne est un important lieu de passage, de rencontres et d'échanges, et permet de contribuer au succès d'un marché, alors qu'en contrepartie les différents marchés contribuent pleinement à l'animation du lieu. C'est notamment pour cette raison que la Municipalité souhaite que la place de la Riponne continue à accueillir du marché à l'avenir.

En ce sens, au terme du chantier de soutènement actuel, la place de la Riponne va faire l'objet de plusieurs aménagements transitoires (végétalisation, fresque au sol, structure en bois, etc.) dans le courant de l'année 2025. Les modalités du retour des marchés, comme la disposition, la fréquence ou encore le calendrier, devront être revues et devront intégrer le rôle accru que prendra cette place pour l'accueil des manifestations. Le planning des travaux de soutènement du parking de la Riponne faisant l'objet d'une actualisation continue pour prendre en compte les différents imprévus auxquels le chantier est confronté, il est difficile de déterminer une date exacte de fin des travaux mais il est vraisemblable que la place de la Riponne devrait à nouveau pouvoir accueillir la population et diverses activités dès l'automne prochain.

Par ailleurs, afin de soutenir ses marchandes et marchands, la Municipalité a pris la décision de verser un soutien financier à tous les titulaires d'une autorisation annuelle de marché qui, au moment du début des travaux, disposaient d'un emplacement à la place de la Riponne. Chaque marchand a donc reçu un montant correspondant à la taxe d'occupation du domaine public pour l'emplacement de marché occupé à la place de la Riponne, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024. Le montant total de ce soutien s'élève à CHF 55'252.-.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité envisage-t-elle, en concertation avec les commerçants maintenus à la Riponne, de les déplacer à la rue Centrale ?

L'expérience sur le terrain avec le déménagement de la place de la Riponne à la rue Centrale d'un grand nombre de stands a clairement démontré que les emplacements situés en direction du parking du Rôtillon n'étaient pas immédiatement des plus rentables. En ce sens, un certain nombre de marchandes et marchands déplacés, notamment ceux situés dans cette zone de la rue Centrale, ont connu, selon leurs dires, des débuts difficiles.

En effet, un déplacement d'un stand de marché n'est pas sans conséquence pour un marchand. Le moindre changement peut avoir un impact important sur son chiffre d'affaires. Il est donc impératif pour les services communaux de minimiser ces déplacements autant

que possible et, lorsque cela est nécessaire, de les réfléchir afin qu'ils puissent être le plus pérennes possible.

Pour répondre à la question, il n'est techniquement pas envisageable de déménager l'ensemble des stands de la Riponne sur la rue Centrale. La place des Pionnières étant indissociable des manifestations et celle de l'Europe étant occupée par le chantier du tram, elles ne peuvent être utilisées hebdomadairement pour accueillir les marchés. L'attractivité du haut de la rue Centrale, côté Rôtillon, est trop incertaine, ce secteur n'offre pas l'espace nécessaire et les conditions adéquates pour accueillir l'ensemble des stands qui se trouvait sur la place de la Riponne avant les travaux.

Par ailleurs, que ce soit suite aux aménagements transitoires ou dans le cadre du réaménagement définitif de la place de la Riponne, la Municipalité souhaite que les marchés soient une partie intégrante et fondamentale de la vie commerciale et sociale de ce secteur.

Dans ce contexte, les services communaux travaillent activement afin de trouver les meilleures solutions possibles qui permettraient de rendre l'ensemble des secteurs du marché alimentaire du centre-ville attractif, de la Riponne à Saint-François, en passant par la rue Centrale et la rue de l'Ale, mais également aux marchés non alimentaires de retrouver leur clientèle et leur attractivité. Dans ce but, maintenir deux pôles importants de marché, l'un à la place de la Riponne et l'autre à la rue Centrale, permet d'augmenter l'attractivité de la zone de marché située entre les deux dits pôles, laquelle englobe la rue du Pont, la place de la Palud, la rue Madeleine, la rue St-Laurent et la rue Haldimand. Le principal objectif et défi demeure toutefois de minimiser les impacts négatifs de ces modifications sur les marchandes et marchands et de garantir au mieux la dynamique économique positive des marchés pour l'ensemble de la ville.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Séverine Graff.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

